

Conseil Général Haut-Rhin



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2015-3-8-2

Service consulté

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES: AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE

Résumé : Le rapport a pour objet d'autoriser:

- l'attribution d'aides et de subventions d'un montant total de 100 431 € à diverses associations organisatrices de concours scolaires locaux, au Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG (ex CRDP) pour le fonctionnement du Centre Départemental de Documentation Pédagogique soit 60 000 €, au Collège Jean Macé pour l'organisation du Carrefour des Formations Professionnelles et Technologiques, à l'association Educ'Envia 68 pour la promotion des classes de découvertes, à l'Office Central de Coopération Scolaire (OCCE 68) et aux Unités Locales d'Enseignement chargées de la scolarisation dans les établissements pénitentiaires du Haut-Rhin.
- la signature d'un avenant à la convention de financement passée avec le Réseau Canopé.

Le Conseil Général a inscrit un crédit de 171 374 € au BP 2015 pour l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire.

La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que le Conseil Général a fixé, dès le 17 octobre 2014, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2015, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 €, au total).

Le présent rapport a pour objet d'accorder, en 2015, les aides et subventions aux associations organisatrices de concours scolaires, aux organismes publics et aux associations diverses, sauf les subventions destinées :

- * à l'Association Jeunes-Emploi-Formation (JEF), qui a déjà bénéficié d'une subvention de 15 000 €, versée dès 2014, pour l'organisation du « Salon Régional Formation Emploi » de janvier 2015 ; une demande de subvention pour le Salon de 2016 pourra faire l'objet d'un examen d'ici la fin de l'année 2015 ;
- * à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour les frais de stationnement des véhicules du personnel, dont la demande fera l'objet d'un rapport spécifique, sur la base d'un décompte des dépenses de l'année scolaire 2014-2015, dans le cadre d'une convention triennale passée avec l'association (1 850 € en 2014).

I. Les concours scolaires

1) Mathématiques Sans Frontières

L'association "Mathématiques Sans Frontières" organise chaque année, depuis 1989, une compétition internationale ouverte aux classes de troisième et de seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chacune d'entre elles s'organise pour répartir les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un des exercices est à rédiger en langue étrangère.

Les objectifs de "Mathématiques Sans Frontières" sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques auprès des élèves de troisième et de seconde, y compris les élèves de seconde professionnelle.

Il existe également, depuis quelques années, une compétition "Junior" qui s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de sixième.

En 2014, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 8 500 € qui a permis d'organiser le concours et de récompenser diverses classes haut-rhinoises, étant entendu que près de 60% des élèves haut-rhinois de troisième y ont participé. Je vous propose de lui attribuer une aide de **8 500 €** également en 2015.

2) Le Grand Prix du Jeune Lecteur et du Jeune Dessinateur

L'association départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) organise, chaque année, un concours s'adressant aux élèves des classes de CM1, CM2 et sixième, dans le Haut-Rhin.

En 2014, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 700 € qui a permis de récompenser les meilleures contributions. L'association ne sollicite pas d'aide départementale pour l'organisation du concours en 2015.

3) Le Prix de la Tolérance

L'association des Amis de Marcel Rudloff organise, chaque année, un concours destiné à développer, dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées d'Alsace, une réflexion sur le thème du "mieux vivre ensemble".

Les contributions peuvent prendre les formes les plus diverses (réalisation d'un CD Rom, d'une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, ou production artistique).

En 2014, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 500 € qui lui a permis de récompenser le collège de VOLGELSHEIM. Je vous propose de lui attribuer une aide de **500 €** également en 2015.

4) Le Championnat Régional des Mini-Entreprises

Le Rectorat a créé, en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre, Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées.

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et de gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre. Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'association et des responsables d'entreprises. En 2014, environ 900 jeunes étaient impliqués dans les mini-entreprises de l'académie.

L'association organise chaque année un concours qui récompense les meilleures équipes. Elle a bénéficié à cet effet d'une aide départementale de 1 000 € en 2014 pour l'organisation du concours et la remise d'un prix au collège de SOULTZ. Je vous propose de lui attribuer en 2015 une aide de **3 000 €**, étant entendu que la contribution du Département du Bas-Rhin en 2014 était égale à 10 000 € et celle de la Région Alsace s'élevait à 31 000 €. Les 9 collèges haut-rhinois participants en 2015 (contre 3 seulement en 2014) ont été sensibilisés à la démarche PLANETES 68.

II. Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace, appelé désormais « Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG » dispose d'une antenne dans le Haut-Rhin, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP), actuellement installé sur trois sites : COLMAR, GUEBWILLER et MULHOUSE.

Cette situation est en cours d'évolution: les sites de COLMAR et de MULHOUSE sont appelés à devenir, après labellisation, des « Ateliers Canopé, » et le site de GUEBWILLER, dans les locaux de l'ancien IUFM, est appelé à disparaître.

Chaque année, le Département contribue financièrement au fonctionnement du CDDP du Haut-Rhin, dans le cadre d'une convention passée avec le Réseau Canopé.

Les objectifs du CDDP, en 2015, joints à l'avenant à la convention, figurent en **annexe** au présent rapport.

En 2014, le CDDP a bénéficié d'une subvention départementale de 63 000 € versée au Centre régional de Documentation Pédagogique d'Alsace. En accord avec la Direction du Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG, je vous propose de la fixer à **60 000 €** en 2015.

III Le Carrefour des Formations Professionnelles et Technologiques

Le Carrefour des Formations Professionnelles et Technologiques constitue une présentation de l'ensemble de l'offre de formation initiale, sous statut scolaire ou par apprentissage, aux élèves de troisième et de seconde dans la région mulhousienne. Chaque lycée ou centre de formation des apprentis accueille les élèves intéressés dans le cadre de stands montés au Parc des Expositions de MULHOUSE, chaque année au cours du mois de janvier. Les élèves sont invités à cette occasion à prolonger leur découverte en participant ensuite aux journées « Portes Ouvertes »

Lancée en 2013, cette initiative a été subventionnée l'an dernier par le Conseil Général à hauteur de 2 000 €, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturelle et Sociale.

Je vous propose de la subventionner en 2015 dans le cadre de notre soutien à la vie scolaire, à hauteur de **1 000 €**, conformément à la demande des organisateurs (le groupe d'animation de district de MULHOUSE). Ce montant est à verser au collège Jean Macé de MULHOUSE.

IV. Les associations diverses

1) L'association Educ'Envia 68

L'association Educ'Envia 68, créée en 1973, a comme objectif de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées en Alsace auprès des écoles et des collèges du Haut-Rhin. Les séjours visent la découverte du patrimoine naturel alsacien, ainsi que la découverte des patrimoines culturels, linguistiques ou musicaux. L'association informe et conseille les enseignants et les centres d'accueil. Elle contribue à la conception d'outils pédagogiques propres aux sorties scolaires avec nuitées. En 2015 elle organise le 5^e forum des classes de découverte.

Jusqu'en 2004, les sorties étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association. Depuis 2005, elles sont subventionnées de manière directe par le Département. Les affectations de subventions font l'objet de rapports présentés à la Commission Permanente, conformément aux critères fixés chaque année dans le cadre d'une délibération de la Commission Permanente.

L'association, qui dispose d'une salariée (à temps partiel), sollicite une subvention de 16 000 € en 2015. En 2014, elle a bénéficié d'une subvention départementale de 15 000 €. Je vous propose de reconduire cette subvention de **15 000 €** en 2015.

2) La coopération scolaire

Le Conseil Général subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68) qui regroupe, dans le département, près de 59 000 élèves de l'enseignement primaire et secondaire, en 700 coopératives.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par une initiation aux règles de la démocratie, une initiation à la gestion, la réalisation de projets éducatifs coopératifs et une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage. Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels et artistiques...).

Le Conseil Général subventionne les actions globales de l'association départementale.

En 2014, l'association départementale a bénéficié d'une subvention de 3 100 €. Je vous propose de renouveler cette subvention de **3 100 €** en 2015, pour la participation des écoles haut-rhinoises au festival national de vidéo scolaire « Lire et écrire des images » et leur participation à l'action « Copains qui dansent » (danses traditionnelles d'Alsace et d'ailleurs) dans le cadre d'une trentaine de rencontres inter-écoles qui concerneront environ 160 classes et 3 500 élèves.

3) La scolarisation dans les établissements pénitentiaires

La scolarisation des détenus est actuellement organisée dans le cadre d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR), conformément à une convention passée entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Justice. L'UPR de la Région Pénitentiaire de STRASBOURG comporte 14 Unités Locales d'Enseignement (ULE) dont celles d'ENSISHEIM, de COLMAR et de MULHOUSE.

La principale finalité de cette scolarisation est de doter la personne détenue des compétences utiles pour se réinsérer dans la vie sociale. La population en milieu carcéral présente en effet un niveau moyen d'études et de qualification très bas et son taux d'illettrisme est largement supérieur à celui existant dans l'ensemble de la population. Pour une grande partie de ce public, le premier objectif est la maîtrise des savoirs fondamentaux : langue orale et écrite, mathématiques, connaissance du monde actuel.

Au-delà de ce premier niveau, certains détenus ne possèdent ni qualification, ni diplôme, bien qu'ils aient suivi un enseignement secondaire. L'objectif essentiel pour eux est d'accéder, par une formation professionnelle, à un niveau V de qualification (CAP, BEP).

Enfin une partie restreinte de la population pénale est susceptible d'accéder à des diplômes d'enseignement général (brevet des collèges, baccalauréat) ou des diplômes universitaires.

Le Département contribue financièrement à cette action de l'Etat, à travers les ULE haut-rhinoises, chaque année. En 2014, le montant total des subventions s'élevait à 9 331 €.

Je vous propose de reconduire ce montant en 2015 et de le répartir, comme en 2014, de la manière suivante :

- Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

Les subventions sont versées aux coopératives OCCE gestionnaires des ULE.

---000---

En conclusion je vous propose :

1) d'attribuer les aides et subventions suivantes, dont le montant total s'élève à : 100 431 €, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :

❖ Chapitre 67, fonction 28, nature 6713 :

- Mathématiques Sans Frontières :	8 500 €
- Association des Amis de Marcel Rudloff :	500 €
- Entreprendre pour Apprendre, Alsace :	3 000 €

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 65738 :

- Réseau Canopé de l'Académie de STRASOURG :	60 000 €
--	----------

❖ Chapitre 65, fonction 221, nature 65737 :

- Collège Jean Macé de MULHOUSE :	1 000 €
-----------------------------------	---------

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 6574 :

- Educ'Envia 68 – association pour la Promotion des Classes vertes, neige et mer et d'étude de l'environnement :	15 000 €
- OCCE 68 :	3 100 €
- Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

2) de m'autoriser à signer, avec le Réseau Canopé de l'Académie de STRASBOURG, l'avenant annexé au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER